

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MELISSA ALBERT	Numéro de permis 2014821	Date d'inspection Le 24 juin 2024	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Méli Mélo		Numéro de téléphone (506) 852-1317	
Adresse 210 rue STE-Therese Dieppe NB E1A 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement a l'intérieur, le dîner et la période de relaxation. Les enfants sont tellement excités et planifient de faire des cabanes avec des couvertes en après-midi.  
Observation positive entre les enfants et l'éducatrice est observée.

original signé par  
Tina Richard Tardif

Le 25 juin 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Melissa Albert

Le 25 juin 2024

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date